

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue  
Lundi, le 6 mai 2024 à 19 h 30 au sous-sol du 75, rue Principale.**

**Présences :** MME Vicky Ouellet, conseillère # 3  
Josée Sirois, conseillère # 6  
MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
Serge Demers, conseiller # 2 et maire suppléant  
Luc Sirois, conseiller # 4  
Simon Bois, conseiller # 5  
**Absence motivée :** M. Pierre Bossé, maire

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Serge Demers, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

89-24

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :


- 24.1 Mini-Tournoi - Pompiers
- 24.2 Location terrain

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 3 avril
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Adoption du règlement # 211-24 abrogeant le règlement 198-23 sur la location des équipements municipaux
- 7. Adoption du règlement # 212-24 décrétant un emprunt (RPA)
- 8. Changement date réunion du mercredi 4 septembre pour le 3 ou le 5
- 9. Entente d'entraide automatique de services de protection contre les incendies entre LDA, Squatec et Biencourt – Révision (3 heures payées au lieu de 2, salaire)
- 10. Démission et nomination (adjointe administrative)
- 11. Employé aux travaux publics – Engagement, conditions, vacances, ...
- 12. Entretien des arbres, arbustes et fleurs (parterres, entrées du village, belvédère et parc d'exercice)
- 13. Mandat TR3E – Plan de gestion des actifs (Projet marais)
- 14. Abri à sel – nouveau dôme et réparation – Début des travaux, autorisation de changements et de paiements, par courriel, ...)
- 15. Asphalte (entrée Patrick Plourde et,...) - Demandé par YVES
- 16. Loyer Maison des Jeunes (06-2024) et Cuisines (09-2024) – Ajustements
- 17. Demande Maison des Jeunes – Pour aménagement terrain de Volleyball (ancien ring)
- 18. Stationnement (Travaux RPA)
- 19. États financiers 2023 RIDT
- 20. Demande de la Bibliothèque – Dénéigement passerelle
- 21. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du Projet de règlement # 213-24 abrogeant le règlement # 202-23 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes
- 22. Entente entraide intermunicipale MRC automatisé lavage 06-05-2024
- 23. Travaux MTQ
- 24. Affaires nouvelles  
Période de questions
- 25. Clôture et levée de la séance

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Maire suppléant

  
DG

90-24 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 3 AVRIL 2024**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024 tel que présenté.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

91-24 4. **COMPTE**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

**COMPTE INCOMPRESSIBLES PAYÉS**

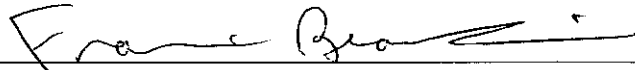
	<b>SALAIRES</b>	<b><u>33 224.76 \$</u></b>
Chèque # 16847 à 16873	Chèques de la liste des comptes du 3 avril 2024	
Chèque # 16874 Asso. Ensem.	Réso 82-24 frais publicité, admin, tournoi janvier 2025	500.00 \$
Chèque # 16875 CDL	Réso 81-24 aide financière taxes	8 000.00 \$
Chèque # 16876 École Sec. VDL	Réso 84-24 aide financière Gala Méritas	200.00 \$
Chèque # 16877 Age d'Or	Réso 83-24 aide	500.00 \$
Chèque # 16878 Apec	Réso 76-24 Colloque annuel	330.00 \$
Chèque # 16879 Québec loc. Chalets	Remp. Chèque 16823 jamais reçu	143.72 \$
Chèque # 16880 Revenu Québec	Remp. Chèque 16788 jamais reçu	1 153.65 \$
Chèque # 16881 Revenu Québec	Taxes hébergement 2024-01-01 au 31-03-2024	96.73 \$
Chèque # 16882 Hydro Québec	Éclairage municipale	193.06 \$
Chèque # 16838-1 Cogéco	Bureau Municipal	85.02 \$
Chèque # 16838-2 Cogéco	Chalet 1	167.94 \$
Chèque # 16738-3 Cogéco	Chalet 2	77.28 \$
Chèque # 16838-4 Cogéco	Loisirs	94.01 \$
Chèque # 16838-5 Cogéco	Alarme Égout 2a Bélanger	40.96 \$
Chèque # 16838-6 Cogéco	Garage	95.82 \$
Chèque # 16838-7 Cogéco	Pavillon	44.56 \$
Chèque # 16838-8 Cogéco	Alarme Égout 27 principale	28.68 \$
Chèque # 16884 Fondation de la faune	Subvention Pêche	4 000.00 \$
Chèque # 16885 Revenu Québec	Remise Fédérale (employeur)	598.96 \$
Chèque # 16886 Revenu Canada	Remise Provinciale (employeur)	3 877.61 \$
Chèque # 16887 Revenu Québec	PPA avril	922.92 \$
Chèque # 16888 Poste Canada	Envoi collectif camp jour 2024	47.18 \$
Chèque # 16889 Pauline Beaulieu	Réso 292-21 Fleur	118.08 \$
Fond d'action	Cotisation de l'employeur 25-02-2024 au 23-03-2024	289.33 \$
Visa	0	0.00 \$
	<b>Total</b>	<b><u>21 605.51 \$</u></b>

**COMPTE À PAYER**

1 Alarmes 911 Rimouski inc.	Réso 99-22 Rapport incendie	1 149.19 \$
2 Alcide Ouellet et fils.	Tracteur pelouse	407.83 \$
3 Aréo-Feu	Insp. Annuel Appareils Respiratoires et détecteur de gaz	1 113.47 \$
4 Beaulieu Pauline	Remb. Tigre géant et hart, couverture chalet	89.70 \$
5 Beaulieu Francine	Dépl. St-Guy, depot Squatec, 3x repas	184.00 \$
6 Belzile Auto Squatec inc.	Essence Ordinaire Chevrolet et pickup	415.50 \$
7 Brandt Dégelis	Niveleuse	1 021.94 \$
8 Breault-Leblanc Jonathan	Remb. 6x repas et 2x déplacement Formation ONU	361.28 \$
9 Buropro citation	Numérisations, copies couleurs, copie mono, fourniture	342.69 \$
10 Certified Labs	Garage, Huile	2 929.74 \$
11 Commission CNESST	Avis de cotisation 2024	212.60 \$
12 DHC Avocats	Service professionnel - vente abrasive	1 698.23 \$
13 Dickner inc.	Voirie, cône	346.39 \$
14 Drumco Energie	Entretien Annuel Génératrice	1 647.46 \$

15	Duchesne Richard	Dépl. Lda - Squatec, aller/retour colloque	65.00 \$
16	Électronique Mercier	Programmation ligne sur 7 pagets et ajout d'un cap code	612.58 \$
17	Fonds d'infor. sur le territoire	Avis de mutation	5.00 \$
18	FMQ assurances	Assurances	41 128.68 \$
19	H2LAB inc.	Eau potable et Eaux usées	1 098.58 \$
20	Info-Dimanche	Publicité-Infodimanche Carte Blanche	477.15 \$
21	Les Électriciens Desjardins	Matériaux station lavage	427.52 \$
22	Livraison M.L.	Carburant	12.08 \$
23	Magasin COOP Squatec	Lampe travail égout, ent. réservoir aqueduc, clavier	457.88 \$
24	Les matériaux du lac	Garage, salle, belvédère, station bateau, égout	546.16 \$
25	Métal A.P.	Sterling	830.62 \$
26	Grossiste M.R.Boucher	Abri sel	4 230.55 \$
27	Municipalité de Biencourt	Intervention 5 avril au 33 4e rang St-Guy	538.36 \$
28	Municipalité de Squatec	Activité loisir camps de jour et intervention	636.00 \$
29	La buanderie RDL	Boîte à serviettes	117.85 \$
30	Pétroles JMB	Diesel 1.4950\$ / 850.6 Litres	4 976.31 \$
31	Pièces d'auto select	Machinerie, Filtre loader, huile niveleuse, camion, ..	733.85 \$
32	Pieces d'auto Rimouski	Ampoule Garage	16.61 \$
33	Purolator inc,	Messagerie pou analyses d'eau et égout	11.51 \$
34	Régie inter. des déchets	Ordure et recyclage 4/12	6 920.83 \$
35	Samson Électrique inc.	Vérification et répar. contrôle pompe 1 - 27 principale	109.22 \$
36	Securitas technologie	Contrat télésurveillance 2024	436.82 \$
37	Sécurité Médic	Lampe diagnostic, masque, veste premiers secours	684.80 \$
38	Wurth Canada LTD	Garage	844.95 \$
<b>TOTAL COMPTES À PAYER</b>			<b><u>77 838.93 \$</u></b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. CORRESPONDANCE

1. Reçu du Ministère de l'Éducation le versement final (4 avril 2024) du projet de Rénovation des Loisirs au montant de 103 722.94 \$, suite à l'envoi de la reddition de compte.
2. Reçu une lettre de remerciement du Club de l'âge d'or l'Aire de l'envol pour notre support fourni au montant de 500 \$ (Réso 83-14).
3. Reçu le renouvellement de notre Bail non exclusif (BNE) valide au 31-03-2025.
4. Reçu courriel de la Route des Monts Notre-Dame, nous informant qu'elle a donné son aval au projet de fusion des trois routes touristiques du Bas-Saint-Laurent en créant le « Grand Tour BSL ». La Route des Monts-Notre-Dame suspendra son plan d'action, aucune cotisation ne sera demandée en 2024. Était de 60 \$.
5. Reçu du MTQ l'évaluation de rendement de l'entretien d'hiver : Qualité des services rendus, des ressources, des communications et respect des échéances : Satisfaisant. Une copie a été remise au contremaître.


## 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 211-24 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 198-23 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

### DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 210-24

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; règlement # 211-24 abrogeant le règlement 198-23 sur la location des équipements municipaux qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé le 3 avril et son adoption ce soir et aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.



Maire suppléant



DG

92-24

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 211-24**

**ATTENDU QU'**un avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet ont été faits à la séance du conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue 3 avril 2024 par la conseillère Madame Vicky Ouellet ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Abrogation des règlements ou de dispositions antérieures**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement # 211-24 qui abroge et remplace tous les règlements existants sur la location des équipements municipaux et des locaux tel que le règlement # 198-23.

### **ARTICLE 2 : Définitions**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient et désignent :

a) **Ménage** : devra être fait lors de la location des locaux, le ménage des entrées, escaliers, salles de bain et cuisine (comptoirs, poêle, réfrigérateur,). Tous les planchers devront être balayés et lavés à l'eau claire. Les tables et chaises devront être lavées et empilées de chaque côté de la salle. Les sacs de poubelle devront être mis à l'extérieur à l'emplacement réservé à cette fin ainsi que le recyclage.

b) **Organisme** : comprend les organismes à but non lucratif du milieu incluant les organismes de l'extérieur à but non lucratif, à caractère social qui ont une incidence directe sur le milieu (Ex. : Cuisines collectives, ...).

### **ARTICLE 3 : Location pour organismes et décès**

3.1 La location des locaux, (pavillon et salle communautaire au sous-sol) pour les organismes et autres comités **sans but lucratif de Lac-des-Aigles est gratuite.**

3.2 Pour les réceptions relatives à des **décès** de résidents ou d'ex-résidents de Lac-des-Aigles, soit suite à des funérailles ou à des services anniversaires, l'utilisation de la salle communautaire au sous-sol de l'édifice municipal coûtera 75 \$ / utilisation et le pavillon coûtera 155 \$ /utilisation ménage inclus.

3.3 Les organismes dont le caractère social est plus difficile à déterminer auront à payer les frais de location. Ces derniers pourront leur être remboursés suite à une représentation au conseil.

3.4 **ABOLI**

3.5 **ABOLI**

### **ARTICLE 4 : Tarification générale pour location de salles**

La priorité de la location est le premier qui a réservé et qui a payé. Si non payé et qu'il y a un décès alors la salle sera louée pour le décès. La direction informera chaque client de la priorité donnée à ceux qui ont réservés et payés.

**Pavillon du lac + granules – MÉNAGE INCLUS** (Capacité max. 209) à 275 \$ / loc.+  
8 \$ granules/ poche

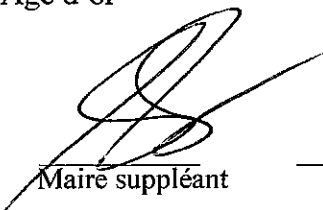
**Salle communautaire** (sous-sol du 75) – Capacité maximale 160 à 125 \$ / location

**Kiosque à la plage** – Capacité maximale 33 Gratuit pour tous

Si le ménage n'est pas fait, la municipalité facturera 25 \$/ heure x le # d'heures réelles.

**Local des Loisirs** – Capacité maximale 76 à 125 \$ / location

Pour louer les Loisirs on s'adresse au Club de l'Âge d'or

  
Maire suppléant

  
DG

**ARTICLE 5 : Tarification pour les services et la location des équipements incendie**

Les tarifs pour les services et la location des équipements incendie sont fixés à :

- a) Camion autopompe Contender DX 245 (équip.) 300 \$ / 1<sup>er</sup> heure et 200 \$ / heure
- b) Unité d'urgence avec équipements 945 100 \$ / 1<sup>er</sup> heure et 50 \$ / heure
- c) Camion-citerne avec pompe portative 18 forces 445 200 \$ / 1<sup>er</sup> heure et 100 \$ / heure
- d) Pompier, officier ou directeur : Taux horaire + avantages sociaux
- e) Location de camion pour remplissage de piscine 50 \$ / heure  
dans les limites territoriales de Lac-des-Aigles  
+ pompier, officier ou directeur du service incendie : Taux horaire + avantages sociaux
- f) Location du simulateur de combat (bunkers)  
incluant le salaire du pompier 150 \$ / heure
- g) Remplissage de bonbonnes 10 \$ / remplissage

**Pour les municipalités et/ou MRC ayant signé une entente de service de protection incendie avec la municipalité (en vigueur), prendre les tarifs de l'entente.**

**ARTICLE 6 : Tarification pour les services et la location des autres équipements municipaux**

- a) compacteur modèle BP 1545 15 \$ / heure
- b) machine à pression (dégeleuse) incluant opérateur municipal 100 \$ / heure
- c) chaises inclus avec la salle
- d) cabarets au sous-sol 75, principale inclus avec la salle
- \* pourront être prêtés seulement aux organismes  
de Lac-des-Aigles sur signature par un responsable  
(majeurs) du formulaire spécifique.
- e) cafetières inclus avec la salle
- f) les linges à vaisselle et de table ne sont pas fournis

**ARTICLE 7 : Tarification et conditions pour équipements utilisés en cas d'urgence**

Article abrogé en 2024.

**ARTICLE 8 : Conditions de locations**

8.1 Les équipements incendie (article 5) devront être utilisés exclusivement par les pompiers, soit sur appel pour des incendies et / ou pour toute autre activité réalisée dans le cadre de leur fonction. Ces tarifs ne s'appliquent pas aux ententes intermunicipales, se référer aux ententes respectives.

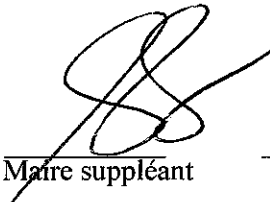
8.2 Lorsque l'opérateur et / ou le pompier est requis, le temps facturé sera calculé dès la sortie jusqu'à son retour.

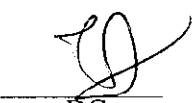
8.3 Les locations des locaux et équipements municipaux devront être faites et payées au bureau municipal avant d'obtenir les clés du local, sur les heures du bureau. Le formulaire de contrat d'engagement entre le locataire et la municipalité devra être signé.

8.4 Les locaux utilisés devront être remis en bon état de propreté au plus tard à 12 h le matin suivant ; les responsables de la location devront avoir fait le ménage tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, le chauffage devra être abaissé. Les cafetières devront être vidées et nettoyées.

Après la location suite à une vérification par le personnel municipal, si une des conditions de location n'est pas respectée comme le ménage n'est pas fait : toilettes non faites, plancher non lavé, cafetières non lavées, : Un frais de 25 \$ / sera chargé au locataire en sus.

8.5 Abrogé en 2024

  
\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

  
\_\_\_\_\_  
DG

8.6 Toutes les réparations ou les bris causés par négligence sur les équipements ou dans les locaux, par manque d'entretien ou par accident de la part des locataires seront faites entièrement aux frais du ou des locataires. La municipalité n'est aucunement responsable des objets perdus, oubliés ou volés lors de toute location ni des blessures, accidents ou autres pouvant survenir avec la machinerie, dans les locaux ou sur ses terrains lors de son utilisation par le locataire.

8.7 Les tables 30" x 8 pieds ~~et de 5 pieds~~ ne peuvent pas sortir de l'édifice municipal.

8.8 Pour les locations d'équipements en dehors des limites municipales des frais de kilométrage seront facturés en plus selon le tarif en vigueur de remboursement des frais de déplacements.

8.9 Aucune location de locaux pour des parties de fruits de mer ou autre avec nourriture odorante ainsi que de « show » de boucane.

#### **ARTICLE 9 : Non-respect**

L'utilisateur – locateur qui n'emploie pas les moyens pour respecter et faire respecter le matériel et les locaux se verra refuser une attribution ultérieure de la salle. Tout matériel à sa disposition qui sera absent, brisé sera facturé au locataire au prix en vigueur pour son rachat.

#### **ARTICLE 10 : Interdictions**

Aucun dégât ne doit être causé aux murs, sols, plafonds, meubles et matériels. Il est interdit de fumer, d'utiliser de la poudre à danser, des shows de boucane et de fixer aux murs ou plafonds quel qu'objet, guirlande que ce soit avec du papier collant ou autre adhésif. Aucun animal n'est toléré. L'emploi de projectiles, feux d'artifice, pétard, « machine à boucane » est interdit.

#### **ARTICLE 11 : Modification des tarifs**

Tous les tarifs inscrits au présent règlement pourront être modifiés par résolution.

#### **ARTICLE 12 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi le jour de sa publication.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **7. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 212-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT**

#### **SUJET REMIS**

### **93-24 8. CHANGEMENT DATE RÉUNION DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE POUR JEUDI 5**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles modifie la date de la réunion de septembre pour jeudi, le 5 au lieu de mercredi, le 4.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **94-24 9. ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ENTRE LAC-DES-AIGLES, SQUATEC ET BIENCOURT – RÉVISION**

Nouvelle entente modifiée ; Frais de déplacement à 0.55 \$ au lieu de 0.50 \$ Réso 89-22  
Chaque membre du conseil en a reçu une copie

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte l'entente révisée et mandate le maire ou le maire suppléant pour signer l'entente, le directeur incendie et la DG

QU'elle majore le taux de remboursement des frais de déplacement à 0.55 \$/kilomètre au lieu de 0,50 \$ (Réso 89-22) pour tous ainsi que les salaires des pompiers qui seront officier.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Maire suppléant

  
DG

95-24 10. **DÉMISSION ET NOMINATION (ADJOINTE ADMINISTRATIVE)**

Le 15 avril, rencontre avec Alyson Lavoie, Pierre Bossé et Francine Beaulieu.

Alyson Lavoie nous informe de son non-retour au travail comme adjointe administrative suite à son congé de maternité et reçu lettre le 17 avril à cet effet.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission de Mme Alyson Lavoie au poste d'adjointe administrative pour raisons familiales et nomme Mme Tania Khan comme adjointe administrative.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

96-24 11. **EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

M. Mathieu Lévesque est venu déposer sa candidature au poste d'employé de voirie (CV). Il a été rencontré par le maire, le contremaître et la DG.

**Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Mathieu Lévesque à temps plein 40 heures/ semaine à l'échelon 5 de préposé aux travaux publics rétroactif au 29 avril.

Il bénéficiera de 3 semaines de vacances (2 chasses et 1 vacances).

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

97-24 12. **ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET FLEURS - PARTERRE, ENTRÉES DU VILLAGE, BELVÉDÈRE ET PARC D'EXERCICE**

Voici la soumission 2024 pour l'entretien paysager.

Ouverture de printemps, les deux entrées de village, parc intergénérationnel et belvédère, bureau municipal et hôtel de ville et pancarte au kiosque de la plage.

Entretien des fleurs et taille d'arbustes taille des arbres, division de vivaces et réaménagement de la pancarte du belvédère pour la période de mai à octobre au coût de **240\$ par mois.**

P.S. un rajout de paillis dans les plates-bandes serait fortement recommandé. Merci, au plaisir. Sacha Cima

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Sacha Cima pour l'entretien paysager du Lac-des-Aigles. (Hôtel de ville, bureau municipal, les pancartes d'entrée de village, parc intergénérationnel, belvédère et kiosque). Ce contrat comprend la taille des arbres fruitiers, arbustes, nettoyage de plates-bandes, entretien et division de vivaces, raclage et désherbage et entretien du kiosque.

À 240 \$/mois de la mi-mai à octobre (s'il y a lieu) payable après chaque réunion du conseil.

Que le maire suppléant M. Serge Demers et la directrice-générale Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer ce contrat.


Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. **MANDAT TR3E – PLAN DE GESTION DES ACTIFS PROJET MARAIS**

Information : Des rencontres ont eu lieu avec Tr3E

**SUJET REMIS**

  
Maire suppléant

  
DG

98-24 14. **ABRI À SEL – NOUVEAU DÔME ET RÉPARATION – DÉBUT DES TRAVAUX, AUTORISATION DE CHANGEMENTS ET DE PAIEMENTS, PAR COURRIEL, ...)**

Les travaux devraient débiter début mai. Et devrons être terminés à la fin du mois d'août.

Pour avis de changements, demande de paiements, ...

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Pierre Bossé, ou le maire suppléant M. Serge Demers, le conseiller M. Michel Dubé et/ou la directrice générale Francine Beaulieu pour autoriser les avis de changements, les demandes de paiements (décomptes progressifs) produits par courriel dès leur réception, étant donné le délai raccourci pour la réalisation du projet (PRACIM).

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

99-24 15. **ASPHALTE (ENTRÉE PATRICK PLOURDE ET RUE JEAN-RIOUX,...) - DEMANDÉ PAR YVES**

Nous avons brisé le terrain (entrée asphaltée) chez Patrick Plourde, lors de travaux, vis à vie le 116, rue Principale

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise, le contremaître à prévoir des travaux d'asphaltage à réaliser tous en même temps, au 116, Principale, pour l'abri à sel, autour de la borne fontaine au garage et sur la rue Jean-Rioux.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-24 16. **LOYER MAISON DES JEUNES (06-2024) ET CUISINES COLLECTIVES (09-2024) - AJUSTEMENTS**

Maison des Jeunes en juin et Cuisines en septembre pour leur ajustement de loyer selon l'indice.

Présentement Maison des Jeunes à 378.45 \$ et Cuisines à 620.90 \$

L'indice en 2023 est de 4.5 %

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles majore les 2 loyers de 4.5 %.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.


101-24 17. **DEMANDE MAISON DES JEUNES – POUR AMÉNAGEMENT TERRAIN DE VOLLEYBALL (ANCIEN RING)**

Reçu par courriel une demande de la Maison des Jeunes « Pour avoir le droit d'installer un terrain de volley-ball sur une partie de l'ancien emplacement du Gymkhana (ancien ring).

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la Maison des Jeunes à installer un terrain de volley-ball sur une partie de l'ancien emplacement du Gymkhana (ancien ring).

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Maire suppléant

  
DG



102-24 **18. STATIONNEMENT (TRAVAUX RPA)**

La construction de la RPA – loyers à faible revenu est prévu prochainement.

Les employés du CLSC n’auront plus accès à leurs emplacements de stationnement durant la durée des travaux.

Demande pour pouvoir utiliser le stationnement derrière et sur le côté de l’édifice municipal.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que les employés du CLSC stationnent derrière et sur le côté de l’édifice municipal.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

103-24 **19. ÉTATS FINANCIERS 2023 RIDT**

**Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés vérifiés de la RIDT pour l’année 2023 démontrant un bénéfice net de fonctionnement de l’exercice de 254 057 \$ (était de 73 192 \$ en 2022).

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

104-24 **20. DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE – DÉNEIGEMENT PASSERELLE**

Reçu courriel du Comité de la bibliothèque :

« Aux membres du conseil,

Comme le CPE Les Calinours exige que la porte d’en avant soit barrée en tout temps les abonnés de la bibliothèque ne pourront plus utilisés cette porte en hiver.

La porte arrière ne pourra être utilisé n’ont plus car il n’y a pas de place pour mettre les manteaux lorsqu’il y a plusieurs personnes qui viennent en même temps.

Alors le comité demande à ce que soit déneigé la passerelle qui mène à la porte d’à côté pour pouvoir y circuler à l’année longue.

Lise Leblanc, pour le comité de la bibliothèque ».

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte et procède au déneigement de la passerelle tâche qui avait été enlevée à la préposée et qui lui sera remise (avec petite souffleuse, ...).

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

**21. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 213-24 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 202-23 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE ESPÈCES EXAUTIQUES ENVAHISSANTES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie.

Avis de motion


**AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 213-24**

Monsieur Michel Dubé, conseiller donne l’avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l’adoption du projet de règlement # 213-24 sur le lavage des embarcations, ...

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »**

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 213-24 a pour but d’abroger le règlement 202-23 sur le lavage des embarcations, ...

  
Maire suppléant

  
DG

105-24

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 213-24 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 202-23 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement 213-24 qui a pour but de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation, qu'elle soit motorisée ou non-motorisée, à une station de lavage reconnue afin de prévenir l'envahissement des plans d'eau de la Municipalité par des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

106-24

**22. ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT - D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'AUTOMATISATION DES STATIONS DE LAVAGE RECONNUES ET DES DÉBARCADÈRES MUNICIPAUX**

Chaque membre du conseil en a reçu une copie.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des Stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux, telle que proposée par la MRC.

Que M. Pierre Bossé, maire, ou le maire suppléant M. Serge Demers et Mme Francine Beaulieu, directrice générale, soient autorisés à signer cette entente.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

107-24

**23. TRAVAUX MTQ**

Reçu courriel du MTQ le 22 avril nous informant qu'une intervention est en analyse dans notre municipalité au niveau de la route 232, entre l'intersection avec la route 296 sur une longueur de 3,5 km en direction Est.

Et demande la localisation de nos infrastructures souterraines.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la DG à fournir les plans en .pdf de ses infrastructures souterraines et informe le MTQ de la possibilité que la municipalité procède au changement de certaines valves d'aqueduc lors de leurs travaux.

Que la municipalité demande au MTQ de réparer la fissure de plus de 6 pouces de large en plein milieu de l'asphalte sur la rue Bélanger (très dangereuse).

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24. AFFAIRES NOUVELLES**

108-24

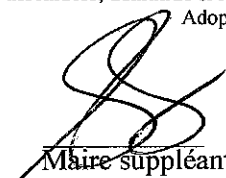
**24.1 MINI-TOURNOI POMPIERS 2024**


Bon matin Francine,  
J'aurais une demande à faire au conseil si tu veux mettre ça à l'ordre du jour de ce soir. C'est pour le mini tournoi des pompiers pour les jeunes du primaire organisé par l'Apeq comme l'année dernière. Cette année, c'est à St-Eusebe que ça se passe. C'est samedi le 1er juin prochain. C'est encore 50\$ par équipe. J'ai trois équipes à inscrire. Si je peux en faire une quatrième, je vais déboursier le montant pour cette dernière. Donc, ce serait un montant de 150\$. L'activité est de 9h à 14h. Et un lunch pour chaque enfant qui participe est inclus dans les frais d'inscription. Merci beaucoup Jo

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte 50 \$/équipe pour 3 ou 4 équipes.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Maire suppléant

  
DG

109-24

## 24.2 LOCATION TERRAIN

**En 2023 :** « Reçu par courriel de Sylvie Létourneau et François Sirois, une demande pour la location d'un terrain de camping pour tout l'été, le terrain près du chemin.

Le coût par nuit est de 30 \$ + taxes soit 34.49 \$. Pour 7 nuits spécial de 6 nuits à 206.96 \$ taxes incluses.

Pour saison de juin à septembre, serait de 90 jours x 30 \$ = 2 700 = 3104.10 \$ tx

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer 2 terrains soit celui près du chemin (si possible) et un autre et de charger à chacun un montant de 900 \$ + taxes pour la saison.

Et que les terrains soient libérés lorsque des réservations pour ceux-ci ont été faites antérieurement à la présente demande datée d'avril 2023.

**NOTE : M. Luc Sirois, conseiller siège # 4 et Josée Sirois, conseillère siège #6 se retirent pour cette décision étant en conflit. »**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles maintienne sa décision pour l'été 2024.

Pour 2025, qu'une demande par écrit soit faite par François Sirois avant le début de la saison.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

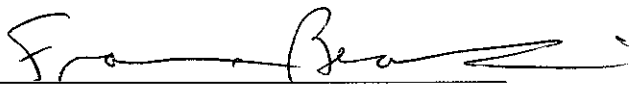
## PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, M. Serge Demers, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune question.

## CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 91-24, 96-24, 97-24, 98-24, 99-24 et 108-24.



Francine Beaulieu, directrice générale


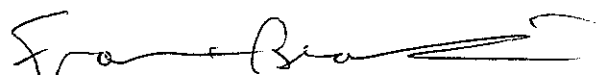

110-24

## 25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Serge Demers, maire suppléant.

**Adopté.**

Le maire suppléant reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

  
Serge Demers  
Maire suppléant  
Francine Beaulieu  
Directrice générale  
Maire suppléant  
DG